



Ville de

Châtel-St-Denis

Avenue de la Gare 33 – Case postale 396 – 1618 Châtel-St-Denis

Message no 31 du Conseil communal au Conseil général

**Objet Patinoire communale – Remplacement de la surfaceuse
– Crédit d'investissement de 100 000 francs**

But de la dépense

Conformément à la planification des investissements des véhicules communaux, le Conseil communal soumet au Conseil général le remplacement de la surfaceuse de la patinoire communale des Paccots achetée d'occasion au moment de la construction de la patinoire en 2003.

Le Conseil communal propose l'acquisition d'une lisseuse-surfaceuse WM Compact Electric équipée d'une batterie NexSys de 80V. Ce type de véhicule présente une meilleure fiabilité ainsi qu'une réduction importante de la pollution sonore. Le coût de la batterie, d'une durée de vie d'environ 5 à 6 ans, est facilement compensé par le gain réalisé sur la consommation de diesel. Une recharge d'environ 6 heures, effectuée de nuit, permet l'entretien journalier de la surface de glace.

Cet achat est en tout point conforme à la planification énergétique communale qui vise à favoriser l'acquisition de moteurs électriques pour les véhicules communaux.

Plan de financement

Rubrique comptable 34.506.30

Coût total estimé à la charge de la Commune
à la charge du budget des investissements 2018

CHF 100'000.00

Financé par un prélèvement à la réserve «véhicules» (cf. annexe) prévu au budget de fonctionnement 2018 sous la rubrique 99.482.63 et amortissement simultané par la rubrique 99.332.41

Estimations des charges d'exploitation

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation, puisqu'il s'agit d'un remplacement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 100 000 francs en vue du remplacement de la surfaceuse de la patinoire communale des Paccots.

Châtel-St-Denis, novembre 2017

Le Conseil communal

Annexe ment.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELC0, RSF 140.11);
- le Message no 31 du Conseil communal, du 7 novembre 2017
- le Rapport de la Commission financière

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 100 000 francs TTC destiné au remplacement de la surfaceuse de la patinoire des Paccots.

Article 2

Cet achat sera financé par un prélèvement à la réserve «véhicules» et amorti simultanément.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire

Le Président

Nathalie Defferrard Crausaz

Rodolphe Genoud

Evolution réserve véhicules rubrique passif du bilan - 282.51

Date	Libellé	Bilan - passif rubrique comptable	Compte des investissements rubriques comptables	Compte de fonctionnement rubriques comptables		Messages no	Décision du conseil général	Montants
				amortissement	Prélèvement réserve			
01.01.2017	Solde à nouveau	282.51						fr. 808'979.10
31.12.2017	Prélèvement pour financement véhicule service de la voirie - remplacement véhicule type "boki"		62.506.29	99.332.37	99.482.60	11	vote le 15.12.2016	fr. -240'000.00
31.12.2017	Prélèvement pour financement véhicule service des forêts - remplacement véhicule type "bus VW"		81.506.12	99.332.38	99.482.61	14	vote le 15.12.2016	fr. -50'000.00
31.12.2017	Solde calculé	282.51						fr. 518'979.10
01.01.2018	Solde à nouveau calculé	282.51						fr. 518'979.10
31.12.2018	Prélèvement pour financement véhicule service de la police - remplacement		11.506.10	99.332.40	99.482.62	30	à voter le 14.12.2017	fr. -60'000.00
31.12.2018	Prélèvement pour financement remplacement surfaceuse patinoire		34.506.30	99.332.41	99.482.63	31	à voter le 14.12.2017	fr. -100'000.00
31.12.2017	Solde calculé	282.51						fr. 358'979.10

Etabli le 7 novembre 2017 - chv